

PC4

NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET

PC4 Notice

1- Etat initial du terrain

Le projet de parc photovoltaïque au sol se situe en région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de la commune de Grand-Brassac (24 200) dans le département de la Dordogne. Le site du projet se trouve à environ 12 km au sud-ouest de la ville de Brantôme et à environ 21,5 km de la ville de Périgueux.

Les terrains concernés par le projet de parc photovoltaïque sont localisés au lieu-dit « La Planta » à environ 3 km au nord-est du bourg de Grand-Brassac. Ils sont situés sur les parcelles cadastrales de la section AW N°48, 52, 53, 57, 58, 59, 63 et 64 appartenant à un propriétaire privé.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol s'implante sur une friche où se développe une lande à genévriers ponctuée par une strate arborée de type résineux essentiellement.

Les abords immédiats du site sont délimités :

- Au nord, à l'est et au sud-ouest par des massifs forestiers,
- A l'ouest par des champs agricoles,
- Au sud par une habitation et des locaux agricoles de « Maison Neuve » (stockage).

2- Urbanisme

La commune de Grand-Brassac est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvée le 7 octobre 2021.

Le zonage correspondant au site d'implantation du projet photovoltaïque est en zone Npv du PLUi, zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Le projet photovoltaïque de Grand-Brassac est donc compatible avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune.

3- Réseaux

Le projet solaire n'est pas une installation destinée à recevoir du public de façon temporaire et permanente. De ce fait, le projet ne sera pas alimenté en eau potable.

Les bâtiments techniques envisagés ne produiront pas d'eaux usées domestiques.

L'ensemble des réseaux électriques HTA nécessaires au fonctionnement de la centrale solaire sera enterré à faible profondeur.

4- Etat projeté du terrain et de la construction

a) Aménagement du terrain

Le projet s'adaptera à la topographie actuelle du site sans en modifier les caractéristiques limitant ainsi tout travaux d'affouillement ou de terrassement. Les zones où la topographie est supérieure à 15% ne seront pas équipées de structures photovoltaïques.

Une couche de fondation de l'ordre de 10cm d'épaisseur en matériaux semi-perméables type 0/31.5 sera prévue pour la création des voies de circulation à l'intérieur de l'enceinte de la centrale et aux pistes de circulation SDIS. Sont prévues la réalisation de huit fouilles de fondation pour la mise en place des postes électriques.

b) Implantation et volume

L'unité de production photovoltaïque proposée s'établira sur les surfaces suivantes :

- Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : 16,3 ha environ ;
- Surface totale des panneaux photovoltaïques : 90 988 m² environ ;

Les capteurs photovoltaïques de la centrale solaire de Grand-Brassac seront installés en structures fixes, orientées plein Sud et inclinées d'environ 15°. 2 006 structures, positionnées sur des pieux battus, seront équipées de 18 modules.

Les modules photovoltaïques seront d'aspect bleutés et d'une puissance unitaire d'environ 485 Wc.

La hauteur de chaque table sera d'environ 2,42 m au plus haut et la hauteur du bord inférieur de la table avec le sol sera de 0,80 m.

Pour assurer la conversion, le transport de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques et l'injection sur le réseau ENEDIS de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques, 7 postes de transformation et 1 poste de livraison seront implantés sur le site. La hauteur de ces postes sera d'environ 3,80 m.

Des fouilles seront réalisées sur une surface équivalente à celles de ces postes électriques sur une profondeur d'environ 80 cm pour permettre leur mise en place.

Un local de maintenance d'une hauteur d'environ 2,60m, de type container, sera mis en place pour le stockage de matériel de maintenance.

Enfin, pour assurer de manière optimale la maîtrise du risque incendie, une citerne souple de 120 m³ sera implantée au sud des terrains, au niveau de l'entrée du site.

c) Traitement des constructions, clôture, végétation ou aménagement situés en limite de terrain

Afin de garantir la sécurité des installations, une clôture grillagée de 2 m de haut sera disposée sur le pourtour du site, ainsi qu'un réseau de caméras de surveillance. Ces caméras au nombre de 10 reposeront sur un mât métallique de 3,50 m.

Afin de ne pas porter atteinte à la libre circulation des espèces (petits mammifères et reptiles), la clôture sera équipée de passe-faune.

Un intérêt particulier sera porté à l'intégration paysagère du projet, avec la mise en place d'une haie paysagère au sud pour occulter le projet depuis le lieu-dit « Maison Neuve » et les chemins de randonnées. Les massifs boisés au contour du projet resteront intouchés.

Cette végétation sera aussi un atout sur le volet écologique du projet.

d) Matériaux et couleurs des constructions

La clôture est prévue en poteaux bois avec grillage en acier galvanisé gris maille soudé 100mmx50mm.

Le portail sera de couleur verte (RAL 6005 ou équivalent).

Les postes électriques seront de couleur verte (RAL 6005 ou équivalent).

Le local de maintenance sera de couleur verte (RAL 6005 ou équivalent).

Les panneaux photovoltaïques seront de couleur bleu ardoise.

Les structures porteuses terrestre seront de couleur métallique (acier galvanisé).

Les voies de circulation seront réalisées en graves, perméables.

e) Traitement des espaces libres et entretien

Les surfaces au sol correspondant aux espaces entre les panneaux et sous les panneaux seront laissées en l'état. Ainsi, à la suite de la pose des modules, une reprise rapide de la végétation sera favorisée.

L'entretien du couvert végétal de la centrale sera réalisé 1 à 2 fois par an par un fauchage mécanique ou via du pâturage ovin.

f) Principales mesures d'évitement et de réduction

L'ensemble des mesures prises dans le cadre de ce projet est détaillé dans l'étude d'impact.

g) Accès au terrain

Le site du projet de parc photovoltaïque est accessible par le chemin menant au lieu-dit « Maison Neuve » depuis la route départementale RD93. Cette dernière est reliée à la RD 2 à 1,6km au nord-est.

Un portail verrouillé au sud des terrains permettra d'accéder dans l'enceinte clôturée de la centrale.

La centrale sera équipée d'une piste de circulation périphérique interne, nécessaire à la maintenance et à l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. Cette piste aura une largeur de 4 m. La piste périphérique interne sera longée de part et d'autre d'une bande stabilisée d'un mètre puis d'une bande à la terre côté clôture d'un mètre et de deux mètres de bande à la terre côté installations. Des installations hydrologique viendront compléter de part et d'autre, à certains endroits, la piste périphérique interne.